



MUNICIPALITE D'EPALINGES

Réponse au postulat déposé par M. Alexander Omuku « Pour encourager les jeunes à participer activement à la vie participative »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

L'encouragement de la participation des jeunes à la vie politique est effectivement inscrit dans la Constitution vaudoise. Elle prévoit que l'Etat et les communes préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant diverses formes d'expérience participative.

Cet article constitutionnel est un des fondements de la loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ).

La Municipalité partage également le souhait de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté auprès des jeunes et de voir augmenter leur participation aux différentes votations et élections. Elle avait déjà donné une réponse allant dans ce sens lors de la séance du Conseil communal de juin 2016 dans le cadre de la réponse à la question de M. Stéphane Ballaman au sujet du vote des jeunes.

A cet effet, en 2014 et 2015, le CAJE (Centre d'Animation des Jeunes d'Epalinges) a participé à la démarche « easy vote » par l'envoi des brochures à environ 900 jeunes entre 18 et 25 ans lors de chaque scrutin.

Les relevés statistiques effectués durant cette période par la Municipalité n'ont pas démontré un effet significatif sur la participation de jeunes aux différents scrutins. La Municipalité a donc décidé de ne pas reconduire sa participation.

Par ailleurs, depuis l'année dernière, la Municipalité a confié au CAJE l'organisation de la soirée des jeunes citoyens. Le quizz organisé sur la citoyenneté allait clairement dans le sens du développement de cette démarche.

Le travail au quotidien des animateurs et animatrices du CAJE, bien que difficilement mesurable, encourage à la participation et la citoyenneté et fait partie intégrante du mandat donné au centre.

Du point de vue scolaire, il faut relever qu'à l'initiative du conseil d'établissement, la direction des écoles a accepté la mise en place d'un comité des élèves, dont l'activité va également dans le sens de renforcer la participation à des décisions communautaires. Enfin, l'apprentissage de la citoyenneté est inclus dans le programme de géographie suivi dans le cadre de l'école obligatoire.

Des démarches visant à développer la participation des jeunes dans la commune pour tout ce qui les concerne comme, par exemple, le réaménagement des Croisettes ou l'aménagement d'une place de jeux sont en réflexion. Il s'agirait de développer ce qu'on appelle le "réflexe jeune et enfant ». Inclure des jeunes aux démarches qui les concernent leur permet ensuite de mieux « habiter » et faire valoir leur rôle de citoyen. La prise de position, se sentir concerné, émettre un avis sont des choses qui s'apprennent et s'exercent. Il est effectivement difficile de donner son avis, si on ne nous l'a jamais demandé.

Pour donner suite aux propositions formulées dans ce postulat, la Municipalité apporte les réponses suivantes :

- intégrer les jeunes à l'organisation de manifestations communales ou régionales

La municipalité a l'impression que cette possibilité existe déjà, notamment à la fête de la musique, au 1066 festival, au projet mis en place par le CAJE (décoration et habillage des bornes électriques), etc. et à toutes les manifestations organisées par les associations locales.

- Mettre en place une journée forum des jeunes dédiées à leurs besoins en collaboration avec l'établissement scolaire

Il serait effectivement intéressant d'organiser une journée forum, une fois par année destinée aux jeunes de la commune pour leur permettre de s'exprimer sur leurs besoins et envies. Il serait intéressant d'en discuter avec les délégués de classe pour mesurer leur intérêt et leur enthousiasme pour s'investir dans l'organisation d'une telle journée. Le dépositaire de ce postulat ainsi que le « groupe jeunes » du Conseil communal récemment créé pourraient également s'investir dans cette démarche. Les animateurs(trices) du CAJE, pourraient tout à fait en coordonner la mise en place. On pourrait également y discuter l'utilité de la relance de la démarche « easy vote ».

En fonction de ce qui ressortirait d'une journée forum, la Municipalité serait ainsi plus à même de voir comment mettre en place ce « réflexe jeune ».

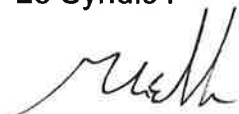
- *Créer un réflexe jeune au sein du Législatif et de l'Exécutif en consultant systématiquement les jeunes sur tout préavis pouvant les concerner.*

D'une manière générale tous les projets présentés au Conseil communal engagent l'avenir et concernent toute la population sans différenciation des classes d'âge. Les jeunes comme les autres citoyens sont donc concernés par tous les projets. La création du « groupe jeunes » permettra aux jeunes conseillers de porter de manière originale leur avis sur les différents projets présentés.

Epalinges, le 28 décembre 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Maurice Mischler



Le Secrétaire :



Alexandre Good